



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2025

**Délibération n°2025-22 : Approbation du Règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 16 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 11 juin 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	14	16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS,		
Représentés :	Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marianne PERDRIJAT, Bénédicte ALLENET donne pouvoir à Vincent PAIN,		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie GALANO, Eric MORISSET		
Secrétaire :	Olivier MUSY		

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Santé publique et notamment son article R.2324-30,

Vu le projet de règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance,

Considérant la nécessité de mettre à jour le Règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance,

Sur présentation du rapport de M. NAWROCKI, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : approuve le nouveau Règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance,

Article 2 : précise que le document précédent est abrogé au 1<sup>er</sup> septembre 2025.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20250616-2025\_22-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2025  
Date de réception préfecture : 19/06/2025